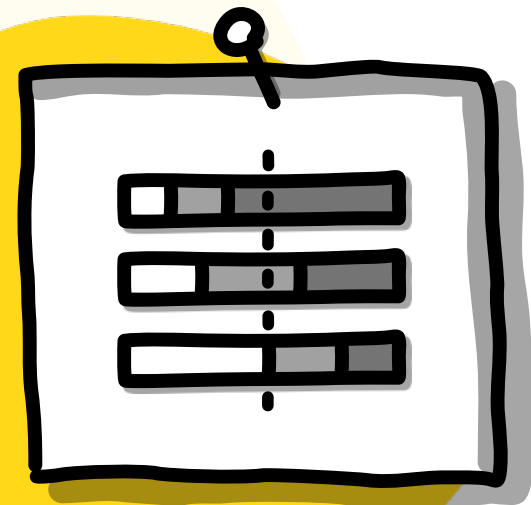


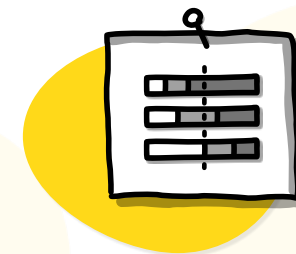
CONSULTATION MAJORITAIRE



**PRÉSENCE
ACTIVE**

MINI LIVRET

LA CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE



Bienvenue dans ce mini livret sur la consultation par résonance majoritaire. Nous espérons de tout cœur qu'il vous plaira et qu'il vous sera utile.

Bonne lecture à vous !

VOUS EN VOULEZ PLUS ?

Accédez gratuitement à des vidéos pédagogiques et à des livrets complets sur notre centre de ressources.

Notre centre ressource regroupe :

- Plus de 500 pages de documentation ressource en plusieurs livrets
- Plus de 80 illustrations
- Plus de 35 processus
- Plusieurs heures de vidéos pédagogiques



<http://bit.ly/3Q1xBs7>



CONTRIBUTION

Yvan Schallenberger
Joy Robert

CONTACT & RÉSEAUX SOCIAUX

-  info@presence-active.org
-  presence-active.org
-  [linkedin.com/company/présence-active/](https://www.linkedin.com/company/présence-active/)
-  [facebook.com/presence.active.org](https://www.facebook.com/presence.active.org)
-  [youtube.com/@presence-active](https://www.youtube.com/@presence-active)

LICENCE LIBRE

NOTRE CONTRIBUTION AU MONDE

Ce livret et ces fiches sont mises à disposition sous licence libre « creative commons » par Présence Active.

Les licences du livret et des fiches sont de deux formes différentes :

- CC-BY-ND pour le livret
- CC-BY-SA pour les fiches

CC : Creative Commons, c'est le nom anglais de la licence libre.

BY : Rend l'œuvre accessible à tous et toutes, sous condition de citer la source de l'œuvre, en l'occurrence celle de Présence Active.

ND : Implique d'utiliser l'œuvre telle quelle est, sans la modifier.

SA : Autorise l'utilisation et la modification de l'œuvre à condition que celle-ci reste partageable sous la même licence, en l'occurrence CC-BY-SA.

Au final, le livret est une œuvre complète à utiliser telle quelle, alors que les fiches d'illustrations et de processus sont des œuvres que vous pouvez utiliser telles quelles ou les faire évoluer comme bon vous semble tant qu'elles sont mises sous licence CC-BY-SA et la source citée.

Présence Active a choisi d'offrir de nombreuses productions pédagogiques aux communs. Elles sont le fruit de plus de 10 ans d'explorations et d'expériences et aussi le fruits de nombreuses heures de conception, d'écriture, d'illustration, de corrections, etc. Nous nous reconnaissons à nous-même la grande valeur de ce que nous vous offrons. Par cette donation, nous souhaitons soutenir la diffusion de nouvelles pratiques collectives et contribuer ainsi à une évolution sociétale que nous appelons de tous nos vœux.



**PRÉSENCE
ACTIVE**

DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Décider le plus démocratiquement possible en grands groupes grâce à la sagesse du système

*Quel processus démocratique peut mener à un résultat sage ?
Comment faire pour décider avec de grands groupes hétérogènes ?*



Le jugement majoritaire est un mode de scrutin encore peu connu. Il produit pourtant des résultats nettement plus pertinents comparativement à d'autres modes de scrutin. Ce dernier est conçu pour choisir une option parmi les options proposées, la meilleure le système. L'agrégation des positionnements individuels sur chaque proposition permet d'identifier facilement la proposition à laquelle les personnes adhèrent le plus.

Ce processus de décision permet de voter plus démocratiquement et plus sagement en permettant aux participant·es de mieux s'exprimer sur plusieurs options, plus précisément grâce aux six mentions, et plus librement, le scrutin étant anonyme. Il permet aux participant·es d'évaluer chaque option indépendamment les unes des autres en utilisant des mots, des mentions, ayant une même signification pour chacun·e : **excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable**. À l'aide de ces mentions, chacune des options peut être évaluée pour déterminer comment elle est perçue. Le résultat du scrutin informe avec précision sur ce que pensent les participant·es en mesurant la mention majoritaire située au milieu entre les mentions les plus favorables et les mentions les moins favorables. Il permet d'évaluer le soutien et le rejet des participant·es pour les différentes options, que celles-ci reposent sur une mention « non souhaitable » ou « excellente ». Il permet de départager les options en privilégiant celles qui plaisent à la majorité des participant·es.

Lorsqu'une prise de décision implique un grand groupe de personnes aux valeurs hétérogènes, il peut être judicieux de finaliser un processus collectif avec une décision par jugement majoritaire. Pour cela, il est important que les propositions sur lesquelles porte la décision soient suffisamment précises. Le jugement majoritaire permettant d'identifier « la » meilleure proposition pour l'ensemble du groupe, les propositions devraient être formulées de sorte qu'une seule d'entre elles puisse être retenue. Cela peut impliquer de créer des propositions avec des variantes. Par exemple, un jugement majoritaire portant sur une proposition A avec variante 1, 2, 3, et une proposition B avec des variantes 1 et 2 donneraient 5 propositions sur lesquelles voter, la proposition A1, A2, A3, B1 et la B2. De la sorte, le processus permet d'identifier celle qui serait la meilleure. Si la meilleure

mention majoritaire ne dépasse pas le insuffisant, le groupe devrait reprendre l'exploration pour identifier d'autres possibilités. Le jugement majoritaire est particulièrement intéressant pour les processus de démocratie participative, cette évolution significative permet de mobiliser la sagesse collective des citoyen·nes. Elle peut être particulièrement pertinente pour des décisions stratégiques pour le bon fonctionnement d'une commune. En conjonction avec la consultation par résonance majoritaire qui peut lui préparer le terrain, elle permet de décider ensemble sur des éléments tels que de grands projets communaux, des aménagements de quartier, des choix de programmation culturels, des projets de transition écologiques. Elle est aussi très intéressante pour des processus démocratiques portant sur des territoires beaucoup plus grands.

Histoire du jugement majoritaire

Le mode de scrutin par jugement majoritaire a été conçu par deux mathématiciens directeurs de recherche au CNRS, M. Balinski et R. Laraki. Ils ont conçu cette méthode pour répondre aux quatre exigences d'Arrow : universalité, non-dictature, unanimité, indépendance des options non pertinentes. Pour cela, ils sont partis du principe qu'il fallait permettre aux participant·es de mieux s'exprimer. Ainsi, ils ne demandent plus aux participant·es de comparer ou classer les options entre elles, mais simplement d'évaluer chaque option indépendamment des autres options. Il s'agit simplement de donner son avis.

Importance du langage

Pour que cela fonctionne, il est important de commencer par établir un langage commun. Il pourrait être tentant d'utiliser un système de points, sauf que les notes n'ont pas le même sens pour tout le monde. Étant donné que l'adhésion des participant·es pour une option n'est pas une grandeur physique mesurable, la transformer en chiffres n'a aucun sens. Balinski et Laraki ont plutôt choisi d'utiliser l'information telle qu'elle est donnée par les participant·es. En l'occurrence, si des participant·es disent d'une option qu'elle est « non souhaitable », alors Balinski et Laraki diront de cette option qu'elle est « non souhaitable ». Il est désormais possible de voter avec des mots.

Mentions

Pour que cela soit possible, il est nécessaire d'utiliser une liste de termes compris de la même façon par toutes les personnes, c'est ce que nous nommons les « mentions ». Les mentions « excellente, très bien, bien, correct, passable, insuffisante et non souhaitable » permettent de qualifier chacune des options. Elles permettent d'établir un ordre croissant ou décroissant. Cette échelle de mention permet aux participant·es d'évaluer chaque option.

Voter

Plus concrètement, il suffit de mettre une mention à chacune des options pour voter. Chaque option est évaluée indépendamment des autres options, il est donc possible d'attribuer la même mention à plusieurs options. Il est à noter que ce mode de scrutin est anonyme, ce qui n'empêcherait pas par la suite de demander des clarifications sur certains votes.

	NON SOUHAITABLE	INSUFFISANT	PASSABLE	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENT
PROPOSITION 1	X					
PROPOSITION 2						X
PROPOSITION 3		X				
PROPOSITION 4				X		
PROPOSITION 5						X
PROPOSITION 6					X	

Assemblage des voix et mention majoritaire

Une fois les votes exprimés, les mentions données à chacune des options sont regroupées puis classées dans l'ordre, fournissant ainsi ce qui est appelé « profil de préférence » de l'option. À partir des profils de préférences, il est déjà possible de dire de chaque option si elle est appréciée ou non par les participant·es. La mention avec laquelle une majorité des participant·es est d'accord est déterminée pour chaque profil de préférence. Pour cela, il suffit d'identifier la mention située au milieu, entre les mentions les plus en accord et les mentions les moins en accord avec l'option. Pour cette mention, il est possible de dire que la majorité des participant·es pensent qu'elle est « X », X étant une des six mentions. Ceux qui contestent cette mention sont donc toujours en minorité. Nous appelons cette mention la « mention majoritaire ».

	MENTION MAJORITAIRE					
PROPOSITION 2						
PROPOSITION 4						
PROPOSITION 5						
PROPOSITION 1						
PROPOSITION 6						
PROPOSITION 3						

Application de jugement majoritaire : jm.instantz.org

Résultat

Pour obtenir le résultat du scrutin, il suffit de comparer les mentions majoritaires des différentes options pour établir un classement. Si plusieurs options ont la même mention, nous donnons raison à l'ensemble des participant·es le plus important parmi celles et ceux qui pensent que l'option valait sa mention majoritaire ou plus. Parmi les options qui sont à égalité, cela revient à identifier laquelle mobilise le plus de personnes. S'il y a encore égalité, nous faisons de même avec la mention suivante. Les options sont ainsi toujours départagées de sorte qu'un maximum de participant·es soient d'accord avec la décision prise.

Format type

La décision par jugement majoritaire peut se pratiquer avec des groupes de 2 à 12 personnes comme avec des groupes beaucoup plus grands. Le processus est généralement très rapide, de 5 à 10 minutes.

Quatre raisons de le choisir

- Il permet de donner un avis subtil et nuancé et de sortir du système binaire de scrutin uninominal limitant à ne choisir qu'une proposition.
- Il facilite l'identification de la proposition favorite.
- Il limite les votes blancs, sachant que si aucune proposition n'obtient pas mieux que « insuffisant », le scrutin recommence sur la base de nouvelles propositions.
- Il réduit les possibilités de tricherie en limitant l'impact des votes stratégiques.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

1. Présentation du contexte et des propositions
2. Vote décisionnel



Présentation du contexte et des propositions - 1 à 5 minutes

Le processus commence par une présentation du contexte et des propositions par la personne qui organise la décision par jugement majoritaire.



Vote décisionnel - 2 à 5 minutes

Les participant·es passent à un vote décisionnel et se positionnent sur chacune des propositions en leur donnant une des mentions : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable.



DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision collective basée sur les préférences



Présenter le contexte et
les propositions

Présentation du contexte
et des propositions

Vote décisionnel
et anonyme sur
les propositions



Vote décisionnel

La décision
est prise



DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision collective basée sur les préférences

Qui : parties prenantes
Nombre de personnes : 2 ou plus
Durée : 5 à 10 minutes
Régularité : non



Présentation du contexte - 1' à 5'

- Présentation par écrit ou par oral par la personne qui organise le jugement majoritaire.
Le contexte et les propositions sont ...



Vote décisionnel - 2' à 5'

- Les participant·es passent à un vote décisionnel.
Positionnez-vous sur chacune des propositions. Indiquez pour chacune d'entre elles si la proposition vous semble : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante ou non souhaitable.

La décision est *prise*

BULLETINS

	NON SOUHAITABLE	INSUFFISANT	PASSABLE	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENT
PROPOSITION 1	X					
PROPOSITION 2						X
PROPOSITION 3		X				
PROPOSITION 4				X		
PROPOSITION 5						X
PROPOSITION 6					X	

RÉSULTATS

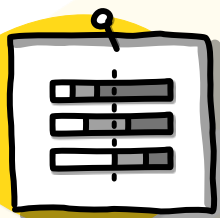
	MENTION MAJORITAIRE									
PROPOSITION 2										
PROPOSITION 4										
PROPOSITION 5										
PROPOSITION 1										
PROPOSITION 6										
PROPOSITION 3										

CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE

Mettre en lumière les préférences et les rejets des membres de l'équipe ou d'un système beaucoup plus grand

Comment connaître l'avis des personnes dans de grands groupes ?

Comment faire pour identifier les meilleurs choix lorsqu'il y a beaucoup d'options possibles ?



Ce processus de consultation facilite l'identification de propositions auxquelles les personnes adhèrent le plus en leur permettant d'exprimer leur avis pour chaque proposition. Cette consultation permet d'informer et de cartographier précisément tant les préférences que les rejets pour chacune des propositions. Elle permet de percevoir ce qui résonne pour le système, l'ensemble des personnes, au-delà des préférences individuelles. Sur la base des préférences, il est possible de créer et de valider une proposition pertinente et motivante. Cette approche est très intéressante pour trier des options avant de décider, la décision pouvant être prise par une personne, par consentement de l'ensemble d'une équipe ou par une petite équipe au service d'un système bien plus grand. Elle est particulièrement pertinente pour consulter les membres sur des enjeux ayant un impact collectif important : choix des intentions collectives, de prestataire, identification d'options d'aménagement architectural, préférences pour une charte graphique, etc. Sa simplicité de mise en œuvre est telle qu'elle est aussi intéressante pour des enjeux de moindre importance : choix d'outils collaboratifs, de sortie de fin d'année, etc.

Palette de préférences

La consultation par résonance majoritaire peut aussi être utilisée pour créer une palette de préférences et de rejets plutôt que pour décider. Cette palette peut être fournie à des personnes ayant autorité sur un projet pour qu'elles prennent une décision avisée. Elles peuvent peser précisément les « pour » et les « contre » des résultats et les intégrer en fonction de ce qui est réellement faisable. Ce processus consultatif peut être très satisfaisant pour les participant·es pour peu que les résultats soient suffisamment pris en compte dans la décision finale.

Différences entre le jugement majoritaire et la consultation par résonance majoritaire

Plusieurs éléments distinguent le jugement majoritaire et la consultation par résonance majoritaire. Déjà, l'un est un processus décisionnel alors que l'autre est un processus consultatif visant par la suite à prendre une décision sage en conscience. Contrairement au jugement majoritaire, la décision qui découle d'une consultation par résonance majoritaire peut intégrer plusieurs des options préférées des participant·es.

Évaluation du résultat

Pour aboutir à une décision, les résultats peuvent être évalués de différentes manières. La décision peut être basée sur la mention majoritaire, servant la majorité des participant·es ou sur une recherche consensuelle, visant à ce que toutes les personnes soient idéalement « pour » et à minima « pas contre ». L'évaluation sur la base de la mention majoritaire est intéressante dans les consultations ou les décisions impliquant de nombreux·ses participant·es ayant des valeurs hétérogènes. Dans de telles situations, il est assez illusoire de chercher à mettre tout le monde d'accord, surtout si la recherche d'accord se base sur les préférences. Si la consultation ou la décision concerne un sujet très polarisé, le scrutin peut aboutir au fait que 49,99% des personnes pourraient se voir imposer une décision qui ne leur convienne pas, même si ce type de résultat arrive relativement moins souvent qu'avec d'autres modes de scrutin. Bien que basée sur une intention intéressante, la recherche consensuelle risque de limiter l'émergence de solutions plus créatives ou de réduire les options sur les préférences et la recherche du plus petit dénominateur commun. Ce type de consultation mène régulièrement à identifier une ou plusieurs options faisant pleinement consensus lorsque le résultat ne contient que des mentions « excellente, très bien et bien ». Il permet aussi d'identifier des options ne générant aucune objection lorsque le résultat ne contient aucune mention « non souhaitable ». Pour prendre soin des rapports de confiance, il est important d'annoncer aux participantes dès le début du processus la manière dont les résultats seront évalués et la manière dont sera prise la décision par la suite.

Application de jugement majoritaire : jm.instantz.org

Format type

La consultation par résonance majoritaire peut se pratiquer avec des groupes commençant de 2 à 12 personnes comme avec des groupes beaucoup plus grands. Le processus peut être très rapide, de 5 à 10 minutes, sur des consultations simples en petit groupe. Sur des consultations plus complexes ou avec de grands groupes, cela peut prendre jusqu'à 1 ou 2 heures.

Huit raisons de la choisir

- Elle simplifie la complexité de triage d'options en grands groupes.
- En simplifiant la complexité de triage d'options, elle a le potentiel de mobiliser facilement la sagesse collective d'une équipe et même de systèmes bien plus grands.
- Elle est relativement facile à mettre en œuvre et très simple pour les participant·es.
- Le tri rapide de préférence des participant·es est très pratique pour préparer une proposition de décision plus complexe en partant directement sur de bonnes bases.
- Son fonctionnement en équivalence soutient la confiance, la contribution et le respect mutuel.
- En tenant compte des points de vue des membres, elle augmente les chances de prendre de décisions pertinentes, créatives et novatrices.
- En contribuant au choix des meilleures options, les participant·es ont plus à cœur de les soutenir.
- Elle protège de la logique d'adversité, des attitudes égoïstes, des décisions prises à la légère ou validées sans discussion, de la méfiance et de l'adhésion sans enthousiasme.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE

1. Présentation du contexte
2. Présentation des propositions
3. Questions de clarification
4. Option - Tour d'avis et de bonification
5. Option - Présentation de nouvelles propositions
6. Option - Questions de clarification
7. Vote consultatif
8. Évaluation des résultats

Présentation du contexte - 1 à 5 minutes

Le processus commence par une présentation du contexte, des modalités d'évaluation des résultats ainsi que de la manière dont sera prise la décision par la suite.



Questions-cadres

À la personne qui organise la consultation : *Peux-tu nous présenter le contexte de la consultation, les modalités d'évaluation des résultats ainsi que la manière dont sera prise la décision par la suite ?*

Présentation des propositions - 1 à 10 minutes

S'en suit la présentation des options portées par la personne qui organise la consultation.



Questions-cadres

À la personne qui organise la consultation : *Quelles sont tes propositions ?*
Lors d'une consultation ouverte, après avoir répondu aux premières questions de clarification, aux participant·es, en parole libre : *Qui a des propositions ?*

Questions de clarification - 0 à 10 minutes

Une étape de clarification permet de s'assurer que les participant·es comprennent bien le contexte et les propositions. Il peut être intéressant de questionner le contexte, les propositions, ce qui les motive, ce que certains mots des propositions signifient. Il est possible que la personne n'ait pas de réponse à certaines des questions.



Il est assez courant que des personnes donnent leur avis lors de cette étape, elles pensent parfois poser une question de clarification, mais au final il n'y a pas de question. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre. Lors d'une consultation ouverte, après une première série de questions de clarification, les participant·es ont l'opportunité de faire des propositions complémentaires et de poser de nouvelles questions de clarification avant de passer à l'étape suivante.

Questions-cadres, affirmation et recadrage

Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre le contexte et les propositions ?*

À la personne qui porte la consultation ou la proposition : *Peux-tu répondre à cette question ? Tu peux aussi répondre que ce n'est pas spécifié.*

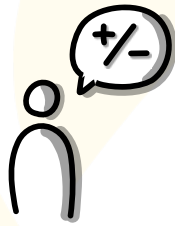
À la personne qui a posé la question : *Est-ce que cela répond à ta question ?*

Si une personne exprime un avis : *Je vous rappelle que nous en sommes aux questions de clarification et que cela implique qu'il y ait une question. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre.*

S'il n'y a pas de question ou qu'elle n'est pas clairement formulée : *Quelle est ta question ?*

Option - Tour d'avis et de bonification - 5 à 15 minutes

Ensuite seulement, les participant·es sont invité·es à partager leurs avis sur les options, sur ce qui leur plaît, leur plaît moins et surtout sur ce qui pourrait être amélioré pour les rendre plus intéressantes. Dans le cas d'une option risquant de générer des problèmes, il est possible de le signifier. Dans un tel cas, la personne annonçant un problème est fortement encouragée à exprimer ce qui pourrait faire une différence pour rendre l'option intéressante.



Cette étape du processus est celle permettant l'expression la plus libre pour les participant·es. Lors de cette étape, il est assez courant que des personnes expriment des incompréhensions à propos de la consultation dans son ensemble ou sur des éléments précis. Il est intéressant de permettre aux personnes de poser des questions de clarification, même si cela implique de sortir temporairement du processus. Il est aussi possible que des personnes expriment uniquement ce qui ne leur convient pas dans les options sans ouvrir de pistes pour les améliorer en les modifiant ou en les abordant autrement. Dans ce cas, il est intéressant de donner de la reconnaissance à ce qu'elles expriment et qui ne lui convient pas et ensuite de leur demander ce qu'elles pourraient proposer ou ce qui serait idéal pour elles.

Questions-cadres

Aux autres participant·es, par un tour de parole : *Comment vous positionnez-vous par rapport à ces options, ce qui vous plaît, ne vous plaît pas, vos meilleures idées, ce qui serait idéal ?*

Si une personne exprime un manque de compréhension de la proposition : *Il semble que des éléments ne soient pas clairs pour toi, est-ce que tu as une question ? Si oui, nous allons faire comme si nous étions encore aux questions de clarification et nous reviendrons ensuite dans le déroulement normal du processus.*

Si une personne exprime uniquement ce qui ne lui convient pas : *J'entends plusieurs choses qui ne te conviennent pas, qu'est-ce que tu pourrais proposer pour améliorer ces propositions ? Qu'est-ce que tu trouverais idéal ?*

Option - Présentation de nouvelles propositions - 1 à 5 minutes

Suite à l'écoute des différents avis, la personne qui organise la consultation peut ajouter de nouvelles options si elle le désire. Les participant·es ont aussi cette possibilité lors d'une consultation ouverte.



Questions-cadres

À la personne qui organise la consultation : *Suite à ce que tu as entendu, est-ce que tu as de nouvelles propositions ?*

Lors d'une consultation ouverte, aux participant·es, en parole libre : *Qui aurait de nouvelles propositions ?*

Option - Questions de clarification - 0 à 5 minutes

Une nouvelle étape de clarification permet de s'assurer que les nouvelles options sont bien comprises. Pour que le processus génère de la sagesse collective, il est important de soutenir la sagesse individuelle, qui dépend de la bonne compréhension de chacun·e.



Questions-cadres

Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre les propositions ?*

Vote consultatif - 2 à 10 minutes

Les participant·es passent à un vote consultatif et se positionnent sur chacune des propositions en leur donnant une des mentions : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable.

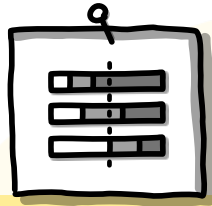


Questions-cadres

Aux participant·es : *Je vous invite maintenant à vous positionner sur chacune des propositions. Vous pouvez indiquer pour chacune d'entre elles, si la proposition vous semble : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante ou non souhaitable.*

Évaluation des résultats - 2 à 10 minutes

Une fois que chacun·e s'est positionné, les résultats sont évalués avec l'ensemble des participantes. C'est l'occasion d'identifier les options mises en avant ou écartées par le processus.



Affirmations-cadres

Aux participant·es : *Voici les options ayant obtenu le plus d'adhésion avec en premier..., en deuxième..., etc.*

Les options ayant été majoritairement rejetées sont...

VARIANTES DE CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE

Consultation rapide

Au-delà du processus de consultation formel, il est possible de vérifier rapidement si des options plaisent ou non aux participant·es, que se soit pour, pas contre ou contre, par un simple positionnement de pouce, le pouce en l'air signifiant pour, le pouce de côté signifiant pas contre, le pouce en bas signifiant contre. Il est ainsi facile d'observer s'il y a plein consensus, consentement ou s'il y a des objections. La consultation rapide est très utile pour départager un nombre restreint d'options ayant un faible enjeu.

Consultation ouverte ou fermée

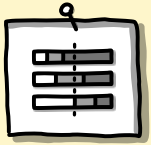
Le processus de consultation par résonance majoritaire peut se dérouler de manière ouverte ou fermée.

Lorsque la **consultation est ouverte**, les participant·es peuvent proposer des options. La consultation ouverte produit généralement des options et des décisions beaucoup plus créatives et au plus prêtes de ce à quoi l'équipe ou le système aspire.

Lorsque la **consultation est fermée**, les options sont définies à l'avance ou par la personne organisant la consultation sans que les participant·es puissent en proposer. La consultation fermée est intéressante dans de grands groupes pour lesquels une ouverture pendant le processus prendrait trop de temps. Elle aussi intéressante lors qu'une petite équipe prépare les propositions, quitte à consulter plus ouvertement en amont. La consultation fermée peut ainsi permettre de conclure une série de réflexions collectives.

*Vivre, c'est choisir.
Être heureux, c'est savoir choisir.*

Franck Nohain



CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE

Mettre en lumière les préférences et les rejets du système



Présenter le contexte et les modalités d'évaluation des résultats

Présentation du contexte



Présenter les options par les personnes portant la consultation

Présentation des propositions



Poser autant de questions que nécessaire pour bien comprendre les propositions

Questions de clarification

Option : Partager son avis, ses impressions
Enrichir les propositions



Tour d'avis et de bonification



Option : Présenter les nouvelles options

Présentation de nouvelles propositions



Option : Poser autant de questions que nécessaire pour bien comprendre les nouvelles options

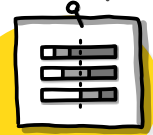
Questions de clarification

Vote consultatif et anonyme sur les propositions



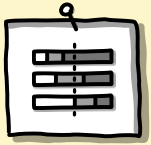
Vote consultatif

Observation et évaluation des résultats avec les participant-es



Évaluation des résultats

Les préférences sont *identifiées*



CONSULTATION PAR RÉSONANCE MAJORITAIRE

Mettre en lumière les préférences et les rejets du système

Qui : parties prenantes
Nombre de personnes : 2 ou plus
Durée : 5 à 120 minutes
Régularité : non



Présentation du contexte - 1' à 5'

- À la personne qui organise la consultation : *Peux-tu nous présenter le contexte de la consultation, les modalités d'évaluation des résultats ainsi que la manière dont sera prise la décision par la suite ?*



Présentation des propositions - 1' à 10'

- À la personne qui organise la consultation : *Quelles sont tes propositions ?*
- Lors d'une consultation ouverte, après avoir répondu aux premières questions de clarification, aux participant·es, en parole libre : *Qui a des propositions ?*



Questions de clarification - 0' à 10'

- Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre le contexte et les propositions ?*
- À la personne qui porte la consultation ou la proposition : *Peux-tu répondre à cette question ? Tu peux aussi répondre que ce n'est pas spécifié.*
- À la personne qui a posé la question : *Est-ce que cela répond à ta question ?*
- Si une personne exprime un avis : *Je vous rappelle que nous en sommes aux questions de clarification et que cela implique qu'il y ait une question. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre.*
- S'il n'y a pas de question ou qu'elle n'est pas clairement formulée : *Quelle est ta question ?*



Option - Tour d'avis et bonification - 5' à 15'

- Aux autres participant·es, par un tour de parole : *Comment vous positionnez-vous par rapport à ces options, ce qui vous plaît, ne vous plaît pas, vos meilleures idées, ce qui serait idéal ?*
- Si une personne exprime un manque de compréhension de la proposition : *Il semble que des éléments ne soient pas clairs pour toi, est-ce que tu as une question ? Si oui, nous allons faire comme si nous étions encore aux questions de clarification et nous reviendrons ensuite dans le déroulement normal du processus.*
- Si une personne exprime uniquement ce qui ne lui convient pas : *J'entends plusieurs choses qui ne te conviennent pas, qu'est-ce que tu pourrais proposer pour améliorer ces propositions ? Qu'est-ce que tu trouverais idéal ?*



Option - Présentation de nouvelles propositions - 1' à 5'

- À la personne qui organise la consultation : *Suite à ce que tu as entendu, est-ce que tu as de nouvelles propositions ?*
- Lors d'une consultation ouverte, aux participant·es, en parole libre : *Qui aurait de nouvelles propositions ?*



Option - Questions de clarification - 0' à 5'

- Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre les propositions ?*



Vote consultatif - 2' à 10'

- Aux participant·es : *Je vous invite maintenant à vous positionner sur chacune des propositions. Vous pouvez indiquer pour chacune d'entre elles, si la proposition vous semble : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante ou non souhaitable.*



Évaluation des résultats - 2' à 10'

- Aux participant·es : *Voici les options ayant obtenu le plus d'adhésion avec en premier..., en deuxième..., etc. Les options ayant été majoritairement rejetées sont...*

Les préférences sont *identifiées*



PRÉSENCE ACTIVE

Faciliter les collaborations
& l'organisation collective

presence-active.org